

**Portant désignation des membres de la formation spécialisée du
comité social d'administration spécial académique
(FS-SSCT du CSA-SA)**

Le recteur de l'académie de Reims,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges au CSA de l'académie de Reims en date du 8 décembre 2022

Arrête :

Article 1 : La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS-SSCT) du comité social d'administration spécial académique (CSA-SA) est présidée par le recteur d'académie ou son représentant. Cette formation comprend le directeur des ressources humaines ou son représentant.

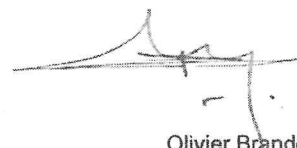
Article 2 : La recteur est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de ladite formation spécialisée.

Article 3 : La formation spécialisée du CSA-SA comprend 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les personnels, élus pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fédération	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSA Education	Estelle DHAP AAE Rectorat	Éric KOENIG SAENES – DSDEN de la Marne
	Philippe GENIN SAENES – DSDEN de la Marne	Jean-Michel NORE ADJAENES – DSDEN de la Haute-Marne
	Chantal GRISELHOUBER Assistante sociale - DSDEN des Ardennes	Agnès NAZZARO SAENES – DSDEN de l'Aube
	Jeanne-Lise ZINGERLE AAE - SIA affaires juridiques - Strasbourg	Sylvie FONTAINE Médecin scolaire – DSDEN de la Marne
	Sylvie HOFMANN AAE - Rectorat	Laurent BOULAN INFENES – DSDEN des Ardennes
FSU	Laurence ASPINION BIENAIMÉ ADJAENES – DSDEN de l'Aube	Audrey MARCHAL SAENES – DSDEN de l'Aube
	Marie-Reine BOURGEOIS SAENES - Rectorat	Marie-France BRETON SAENES – DSDEN de la Haute-Marne
	Christine DEBETTE SAENES - Rectorat	Catherine VERDURE SAENES – DSDEN des Ardennes IEN-CH2
SGEN-CFDT	Catherine JACQUEMIN SAENES – DSDEN 08	Dimitri MENETRIER EMS - Rectorat
CGT	Nadine RENAUX SAENES - Rectorat	Séverine MOLLE Contractuelle de bureau - Rectorat

Article 4 : le médecin du travail, l'assistant ou le conseiller académique de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail assistent aux réunions de la formation spécialisée du CSA-SA.

Article 5 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.



Olivier Brandouy